RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Crédit Mutuel

CCM STRASBOURG AUSTERLITZ
42 RUE DE LA 1ERE ARMEE 67000 STRASBOURG
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ 01088@creditmutuel.fr BIC : [redacted]

CREATION DE E.U.R.L.
ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La CCM STRASBOURG AUSTERLITZ 42 RUE DE LA 1ERE ARMEE 67000 STRASBOURG déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mme HENRIET Mojgan , gérante de la société 21 GO E.U.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 8 RUE DU FAISAN 67000 STRASBOURG, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'associé unique.

Nom prénom de l'associé gérant	Mme HENRIET Mojgan
Nombre de parts	1000
Adresse de l'associé gérant	[redacted]
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à la production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du Code du commerce :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'associé unique,

- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée,

étant entendu que l'associé unique, agissant es qualité, autorise dès à présent la banque à compenser de plein droit la somme ainsi débloquée avec celles qui pourraient lui être dues au titre des opérations réalisées pour le compte de la société en formation avant sa constitution définitive.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Strasbourg le 05 mars 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

[redacted]

JST08